

**ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE DES CENTRES SOCIAUX DE L'ALLIER  
PROCES VERBAL DU COMITE D'ENTREPRISE  
DU 13 AOUT 2019**

**DIRECTION : M. BERNIER**

**MEMBRES DU CE PRESENTS :**

Titulaires : Mmes BARDON, JALLET, POIRIER  
Suppléantes : Mmes CONTOUX, LESPINASSE, TISSOT

**MEMBRES DU CE EXCUSEES**

Titulaires : Mmes IMBERDIS, LABUSSIERE  
Suppléante : Mme CHOTARD-OLIVIER

**I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 18 JUILLET 2019**

Le procès verbal de la réunion du 18 Juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

**II – POURQUOI L'OFFRE DE POSTE DE RESPONSABLE DE SERVICE SAAD A ETE FAITE AU NOM DE MSA SERVICES ET NON L'AADCSA (avec convention collective) ?**

M. BERNIER explique que cela a été fait dans la continuité pour ne pas changer l'organisation. Le recrutement est en cours.

Le poste Ressources Humaines (Vincent CHERVY) est pourvu pour une prise de fonction courant septembre.

**III – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

⇒ M. BERNIER annonce que l'antenne de Vichy va déménager pour de nouveaux locaux situés Bvd Gambetta. Le bail sera signé le 14/08/19 pour un emménagement courant septembre.

⇒ M. BERNIER informe que des mesures sont envisagées pour remédier aux problèmes de sinistres sur les véhicules de service. En effet, on dénombre 21 sinistres depuis le début de l'année, dont 2 épaves. Trop de sinistres sans tiers responsable sont déclarés. Une consultation va être lancée à partir d'un cahier des charges auprès de différents assureurs en début septembre.

M. BERNIER rappelle qu'il y a des détecteurs anti-gibier disponibles au siège à Moulins..

⇒ M. BERNIER nous fait part du courrier de M. DUFREGNE qui fait suite aux différents échanges concernant les conditions de travail des aides à domicile et le manque de reconnaissance dont souffre la profession (cf annexe).

⇒ Le siège de l'AADCSA intégrera ses nouveaux bureaux au sein de la MSA le 20 août 2019.

⇒ Les membres du CE font remonter un état des lieux sur le poste des responsables de secteur, qui amènent plusieurs questions :

- Peut-on savoir où sont investis les excédents du SAD ?

M. BERNIER explique que les excédents ont permis de combler les déficits antérieurs. Sur le solde, une partie a été portée en « réserve d'investissement » ou pour « compensation de déficit ». Enfin, le financeur a repris le solde des excédents.

- Où en sont les travaux avec le Conseil Départemental sur notre revalorisation professionnelle ? Une valorisation de nos fonctions est demandée depuis 10 ans, par conséquent, nous nous questionnons sur les réelles motivations d'une reconnaissance salariale envers le poste des RS. Est-il possible d'espérer une évolution de carrière ? et dans quel délai ?

Ces travaux sont toujours en cours. M. BERNIER explique que la bataille se situe plus au niveau national . Un nouveau dossier « négociation des métiers » est en cours. Il ne peut pas préciser le délai de l'évolution de carrière.

Prochaine réunion le 24.09.2019 à 10h30

Marie Pierre JALLET  
Ssecrétaire de séance

**Jean-Paul DUFRÈGNE**  
*Député de l'Allier*

Moulins, le 10 juillet 2019  
Réf. : JPD/AC/0637

AADCSA  
Association d'aide et de soins à domicile  
Des centres sociaux de l'Allier  
20, avenue Meunier  
03000 MOULINS

Madame, Monsieur,

Je fais suite à nos différents échanges concernant les conditions de travail des aides à domicile et le manque de reconnaissance dont souffre la profession.

Le 25 juin dernier, j'ai de nouveau interpellé le Gouvernement à travers une question écrite publiée au Journal Officiel. Aussi, je tenais à vous informer de la réponse qui m'a été faite et dont vous trouverez ci-joint une copie.

Le ministère dit avoir pris conscience des difficultés de la profession et compte prendre toutes les mesures indispensables tant sur le plan de l'attractivité des métiers que sur celui de la revalorisation des rémunérations.

Il évoque également les propositions avancées dans le rapport de Dominique LIBAULT remis à Madame BUZYN le 28 mars dernier et consultable en suivant le lien : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_grand\\_age\\_autonomie.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_grand_age_autonomie.pdf)

Le communiqué de presse relatif à cette remise, et dont je vous joins une copie, résume en quelques lignes les propositions et les priorités.

La Ministre a assuré que cette réforme serait l'une des plus importantes du quinquennat MACRON. Nous l'espérons car les attentes sont grandes.

Aussi, les moyens alloués devront être à la hauteur des besoins de la profession et des annonces faites par le Gouvernement. En tant que membre de la commission des finances, soyez assuré que je serai particulièrement vigilant sur cette question cruciale.

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agrérer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.



Jean-Paul DUFRÈGNE



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

COPIE

Question N° : <b>20871</b>	De M. Jean-Paul Dufrègne ( Gauche démocrate et républicaine - Allier )	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > professions et activités sociales	Tête d'analyse > Reconnaissance des aides à domicile	Analyse > Reconnaissance des aides à domicile.
Question publiée au JO le : <b>25/06/2019</b> Réponse publiée au JO le : <b>02/07/2019</b> page : <b>6208</b>		

### Texte de la question

M. Jean-Paul Dufrègne attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le manque de reconnaissance dont souffrent les aides à domicile. Ces salariés exercent des métiers difficiles, souvent à temps partiel et avec des horaires atypiques. En milieu rural comme dans l'Allier, s'ajoutent également des déplacements fréquents et longs que ces salariés effectuent le plus souvent avec leur véhicule personnel. Tout le monde s'accorde à dire que les aides à domicile ont un rôle majeur auprès des personnes en perte d'autonomie, et de manière générale dans la société. Dans les prochaines années, ce rôle sera même appelé à être renforcé dans la mise en œuvre des politiques de maintien à domicile. Pour autant, aussi indispensable soit-il, le travail d'aide et de soins à domicile manque de considération et surtout, n'est pas rémunéré à la hauteur du service rendu. C'est une profession au bord de la rupture et qui peine à recruter malgré une demande en forte hausse. Il lui demande quelles sont les mesures concrètes que le Gouvernement compte prendre pour revaloriser les métiers du grand âge et réformer la tarification des services d'aide à domicile afin de redonner à ce secteur d'activité l'attractivité qu'il mérite.

### Texte de la réponse

En 2016, près de 760 000 personnes âgées en perte d'autonomie bénéficiaient des prestations d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile. Dans les prochaines années, les services d'aide et d'accompagnement à domicile sont appelés à voir leur rôle renforcé dans la construction et la mise en œuvre de réponses permettant le maintien à domicile des personnes. Néanmoins, aujourd'hui, il est vrai que ces emplois souffrent d'un manque d'attractivité en raison notamment de la pénibilité des conditions d'exercice. La direction générale de la cohésion sociale a été missionnée pour définir et mettre en œuvre des actions concrètes améliorant la qualité de vie au travail des professionnels du secteur médico-social travaillant en établissement ou à domicile. Une commission Qualité de vie au travail installée fin 2017 a déjà proposé un plan d'actions pour améliorer la qualité de vie au travail des professionnels en établissement pour personnes âgées dépendantes et personnes handicapées. Les travaux de cette commission vont se poursuivre dès l'automne 2018 par une démarche similaire pour les professionnels intervenant à domicile. Un Observatoire national de la qualité de vie au travail des professionnels de santé, qui intègre les professionnels du secteur médico-social, a été installé par la ministre des solidarités et de la santé le 2 juillet 2018. Il permettra de développer une connaissance opérationnelle sur ces questions. En ce qui concerne les rémunérations, la ministre a procédé à l'agrément en juin 2018 d'un avenant à la convention collective de la branche de l'aide à domicile afin de mieux prendre en compte les temps et frais de déplacement des personnels effectuant des interventions occasionnant des interruptions d'horaire et des déplacements au cours de la journée. Cet accord aura un impact positif sur la rémunération des auxiliaires de vie sociale de cette branche. Des actions ont également



# ASSEMBLÉE NATIONALE

été entreprises pour professionnaliser ces salariés et leur permettre d'avoir un parcours qualifiant, notamment avec la création du nouveau diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social. Par ailleurs, et au-delà des différentes mesures évoquées, le Gouvernement entend mener une action en profondeur afin de résoudre les difficultés structurelles des services d'aide et d'accompagnement à domicile et permettre la modernisation de ce secteur. Un travail a donc été engagé pour rénover le mode de financement de ces services afin d'apporter une réponse pérenne à ces difficultés. Enfin, en lien avec la feuille de route « grand âge et autonomie », une réflexion plus globale sera conduite sur les modes d'organisation permettant de répondre au besoin accru de maintien à domicile et de coordination des acteurs. Le rapport de Dominique Libault remis à la ministre fin mars offre des leviers d'amélioration de la qualité de vie au travail et de l'image de ces métiers. Ils seront étudiés dans la perspective du projet de loi relatif à la perte d'autonomie et à la prise en charge du vieillissement.

~~COPIE~~

Paris, le 28 mars 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Rapport Libault : 175 propositions pour une politique nouvelle et forte du grand âge en France

#### Une vaste concertation nationale pour des propositions élaborées avec les personnes et les acteurs concernés

Par lettre de mission en date du 17 septembre 2018, le Premier ministre a demandé à Dominique Libault de conduire une concertation et de faire des propositions de réforme, notamment dans la perspective d'un projet de loi. Le 1<sup>er</sup> octobre 2018, Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé lançait une vaste concertation nationale « Grand âge et autonomie » qui s'est achevée en février 2019. Elle a mobilisé 10 ateliers nationaux, 5 forums régionaux, une consultation citoyenne ayant recueilli plus de 1,7 million de votes pour 414 000 participants, 100 rencontres bilatérales et des groupes d'expression de personnes âgées, professionnels et aidants. « *La concertation Grand âge et autonomie qui vient d'avoir lieu s'est traduite par des contributions très riches et convergentes de la part de tous les acteurs. Ce rapport en est la traduction la plus fidèle possible* », explique Dominique Libault, pilote de la concertation Grand âge.

#### 10 propositions clés pour « *passer de la gestion de la dépendance au soutien à l'autonomie* »

1. La création d'un guichet unique pour les personnes âgées et les aidants dans chaque département, avec la mise en place des Maisons des aînés et des aidants
2. Un plan national pour les métiers du grand âge permettant notamment d'agir à la fois sur une hausse des effectifs (cf. point 4), une transformation des modes de management, la prévention des risques professionnels, la montée en compétences à travers une politique de formation ambitieuse, le développement de perspectives de carrière en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge et d'une meilleure structuration de la filière
3. Un soutien financier de 550 millions d'euros pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile, afin d'améliorer le service rendu à la personne âgée et de revaloriser les salaires des professionnels
4. Une hausse de 25 % du taux d'encadrement en Ehpad d'ici 2024 par rapport à 2015, soit 80 000 postes supplémentaires auprès de la personne âgée, pour une dépense supplémentaire de 1,2 milliard d'euros
5. Un plan de rénovation de 3 milliards d'euros sur 10 ans pour les Ehpad et les résidences autonomie
6. Améliorer la qualité de l'accompagnement et amorcer une restructuration de l'offre, en y consacrant 300 millions d'euros par an, vers une plus forte intégration entre domicile et établissement, pour des Ehpad plus ouverts sur leur territoire
7. Une baisse du reste à charge mensuel de 300 € en établissement pour les personnes modestes gagnant entre 1000 et 1600 € par mois
8. Une mobilisation nationale pour la prévention de la perte d'autonomie, avec la sensibilisation de l'ensemble des professionnels et la mise en place de rendez-vous de prévention pour les publics fragiles
9. L'indemnisation du congé de proche aidant et la négociation obligatoire dans les branches professionnelles pour mieux concilier sa vie professionnelle avec le rôle de proche aidant
10. La mobilisation renforcée du service civique et, demain, du service national universel, pour rompre l'isolement des personnes âgées et favoriser les liens intergénérationnels

Les 175 propositions du rapport de Dominique Libault font sens dans leur globalité. De nature diverse, elles se renforcent mutuellement. L'ambition de ce rapport est de créer un cercle vertueux entre l'attractivité des métiers, l'amélioration de la qualité du service en Ehpad comme à domicile, la transformation de l'offre, un cadre de vie plus adapté, la diminution du reste à charge pour les familles, la prévention de la perte d'autonomie. L'objectif : permettre le libre choix et une meilleure qualité de vie pour les personnes âgées, dont la citoyenneté doit être pleinement reconnue.

## **8 priorités se détachent pour transformer l'accompagnement de la personne âgée en perte d'autonomie**

Les 175 propositions formulées répondent aux 8 priorités identifiées par les acteurs de la concertation Grand âge et autonomie :

**Priorité 1 : investir dans l'attractivité des métiers du grand âge, à domicile comme en établissement**

**Priorité 2 : pouvoir choisir librement de rester à son domicile.** Pour que cette liberté soit effective, un certain nombre d'obstacles au maintien à domicile doivent être levés.

**Priorité 3 : piloter pour et par la qualité.** La liberté de choix n'a de sens que si des prestations sont offertes à sa décision. L'amélioration de la qualité du service rendu à la personne âgée en tout point du territoire pour tout type de prise en charge est l'axe névralgique des réformes à venir.

**Priorité 4 : mettre fin aux réponses en silos dans le parcours de la personne âgée** pour simplifier la vie des aidants et des aidés. La spécificité de la personne âgée réside dans la grande diversité de ses besoins, qui font appel à des interventions multiples qui doivent être coordonnées : soin, actes d'hygiène, accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, lien social, besoin de prises en charge expertes à domicile, en établissement ou à l'hôpital...

**Priorité 5 : une nouvelle offre pour concrétiser le libre choix de la personne.** L'ensemble de l'offre doit évoluer vers une approche plus attentive aux besoins des personnes et sortir d'une approche binaire avec le cloisonnement entre Ehpad et domicile pour proposer une gamme de solutions intermédiaires, mieux articulées entre elles.

**Priorité 6 : reste à charge en établissement : faire baisser la contribution des personnes modestes.** Aujourd'hui, les restes à charge sont élevés en établissement. La participation financière des résidents, une fois versées les différentes allocations et les contributions des obligés alimentaires, est estimée à un peu moins de 1 850 euros par mois pour la moitié d'entre eux. Une action ciblée est proposée en direction des familles modestes.

**Priorité 7 : lutter contre l'isolement de la personne âgée et des aidants.** On ne peut concevoir une action forte en faveur des personnes âgées sans s'engager fermement auprès des proches aidants, dont le rôle est essentiel. L'intervention de la collectivité est nécessaire pour reconnaître et mieux soutenir les aidants. Parallèlement et pour favoriser la présence non-professionnelle auprès de la personne, le bénévolat et la présence de jeunes auprès des personnes âgées doivent être développés.

**Priorité 8 : augmenter l'espérance de vie en bonne santé en renforçant la prévention.** Aujourd'hui, en France et dans d'autres pays, les stratégies précoce de prévention ont des effets tout à fait positifs, qu'il s'agisse du maintien de l'autonomie physiologique ou cognitive. Il s'agit là d'un motif d'espoir, porteur d'une ambition nouvelle. Il est indispensable que notre pays investisse fortement ce champ et franchisse un cap nouveau pour une stratégie globale de prévention de la perte d'autonomie.